

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

D 2018	A	13
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 (dossiers 1 et 2) – 74 (dossiers 3 à 9) – 73 (dossier 10) – 72 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	
Votants	79 (dossiers 1 et 2) – 80 (dossiers 3 à 9) – 79 (dossier 10) – 79 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **3 janvier 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir P. Laperche à compter du dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ (dossier 1 à 10)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir C. Fraissinède) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir F. Labeau)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir JP. Marchand)- Daniel BENQUET (+ pouvoir L. Valay jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 3) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 3) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET (+ pouvoir M.F. Bougues jusqu'au dossier 2) - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir A. Mahieu) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir J. Corrèges jusqu'au dossier 2) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE – Laurence VALAY (à compter du dossier 3)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.] (jusqu'au dossier 9)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER (+ pouvoir L. Bordes) - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir D. Gaidella) – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain GAUBAN (jusqu'au dossier 2) Christian FRAISSINÈDE - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) - Thierry CARRETEY - Francis LABEAU – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane BORDES –Daniel GAIDELLA - Jacques PIN (à compter du dossier 10) – Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 11).

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÈDE à Jean-Luc ARMAND – Marie-Françoise BOUGUES à Serge CARBONNET (dossiers 1 et 2) – Jacqueline CORREGES à Philippe LABARDIN (dossiers 1 et 2) – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Catherine BALLEREAU – Laurence VALAY à Daniel BENQUET (dossier 1 et 2) – Francis LABEAU à Jean-Claude DERC - Liliane BORDES à Elizabeth LE CHARPENTIER – Daniel GAIDELLA à Dante RINAUDO – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 11)

Secrétaire de Séance

Jean-Marc DUBAN

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet le vote du budget primitif 2018 du budget annexe GEMAPI.

Exposé des motifs

Toutes les inscriptions budgétaires sont détaillées ci-dessous ainsi que dans les tableaux qui accompagnent ce rapport.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En prévisions, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **597 921.00 €**.

- **DEPENSES**

✓ **Dépenses réelles de fonctionnement : 519 933.00 €**

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 166 200.00 €

Ce chapitre enregistre les charges courantes du budget GEMAPI.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 102 213.00 €

Il s'agit de la masse salariale des agents affectés à la compétence GEMAPI et donc payés sur ce budget.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 250 020.00 €

Les dépenses de ce chapitre concernent les participations aux divers syndicats en lien avec la compétence.

Chapitre 66 - Charges financières : 675 615.00 €

Intérêts du seul emprunt affecté à ce budget.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 500.00 €

Ouverture de crédits en cas d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

✓ **Dépenses d'ordre de fonctionnement : 77 988.00 €**

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 52 138.00 €

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice nous permet d'envisager un virement à la section d'investissement à hauteur de 52 138.00 € pour le financement des investissements.

Chapitre 042– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 25 850.00 €

Ce chapitre correspond aux amortissements de l'exercice. Ces dépenses transférées en recettes de la section d'investissement contribuent au financement global des dépenses de cette même section.

- **RECETTES**

✓ **Recettes réelles de fonctionnement** : 597 921.00 €

Chapitre 70 – Produits des services : 16 000.00 €

Recettes liées à la mise à disposition de personnel au syndicat de rivière.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 557 901.00 €

Ce chapitre enregistre le produit de la taxe GEMAPI voté en septembre 2017.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 24 000.00 €

Subvention de l'Agence de l'Eau.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 20.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En prévisions, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **252 000.00 €**.

- **DEPENSES**

✓ **Dépenses d'équipement** : 249 000.00 €

Les principales dépenses inscrites au budget 2018 concernent le PAPI d'intention pour 150 000.00 €, l'acquisition d'un logiciel et de matériel informatique pour 12 000.00 € ainsi que divers travaux et aménagements.

✓ **Dépenses financières** : 3 000.00 €

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt et dettes : 3 000.00 €

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette pour l'année 2018.

- **RECETTES**

✓ **Recettes d'équipement** : 174 012.00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 109 200.00 €

Il s'agit des subventions d'investissement liées aux inscriptions citées en dépenses d'investissement (étude PAPI d'intention).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 64 812.00 €

Ce chapitre correspond à l'emprunt prévisionnel pour l'année 2018, avant reprise des excédents de 2017 qui viendront le minimiser. Celui-ci sera réalisé en fonction du besoin de financement qui sera constaté en fin d'exercice.

✓ **Recettes d'ordre d'investissement** : 77 988.00 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 52 138.00 €

Montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement pour 52 138.00 €.

Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre sections : 25 850.00 €

Ce chapitre correspond aux amortissements de l'exercice. Ces recettes transférées de la section de fonctionnement contribuent au financement global des dépenses d'investissement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le Budget Primitif 2018 du budget annexe GEMAPI équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 597 921.00 euros.
- Section d'investissement : 252 000.00 euros.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	79	
<i>Pour</i>	79	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Fait à Marmande, le 11 janvier 2018

Publication / Affichage
Le 19/01/2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,